

**Planning Committee and
Agriculture and Rural Affairs
Committee
Joint Report 1
September 11, 2019**

22

**Comité de l'urbanisme et Comité de
l'agriculture et des affaires rurales
Rapport conjointe 1
le 11 septembre 2019**

**Rapport au :
Report to:**

**Comité de l'urbanisme
Planning Committee
22 août 2019 / 22 August 2019**

et / and

**Comité de l'agriculture et des affaires rurales
Agriculture and Rural Affairs Committee
22 August 2019 / 22 août 2019**

**et au Conseil / and Council
11 septembre 2019 / 11 September 2019**

**Soumis le 24 juillet 2019
Submitted on July 24, 2019**

**Soumis par:
Submitted by
Don Herweyer**

Director / Directeur

**Economic Development and Long Range Planning / Développement économique
et Planification à long terme**

**Planning, Infrastructure and Economic Development Department / Direction
générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique**

Personne ressource / Contact Person :

**Carol Ruddy, Planner / urbaniste, Policy Planning / Politiques de la planification
(613) 580-2424, 28457, Carol.Ruddy@ottawa.ca**

**Ward / Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number / Numéro de dossier :
ACS2019-PIE-EDP-0031**

OBJET : Nouveau Plan officiel – Orientations stratégiques générales

SUBJECT: New Official Plan – High Level Policy Directions

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent au Conseil :

- 1. de prendre acte des orientations stratégiques générales du nouveau Plan officiel, détaillées dans le document 1, afin de les soumettre à un processus de consultation publique;**
- 2. de prendre acte des projections préliminaires relatives à la population, au logement et à l'emploi jusqu'en 2046 et des scénarios de croissance préliminaires;**
- 3. de convoquer une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, en décembre 2019, conformément à l'obligation de tenir une réunion publique prévue à l'article 26 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, afin d'étudier les révisions qui pourraient devoir être apportées dans le Plan officiel;**
- 4. de convoquer une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, en février 2021, conformément à l'obligation de tenir une réunion publique prévue à l'article 17 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, si cette réunion est requise, pour recevoir les interventions du public sur le nouveau Plan officiel;**
- 5. de convoquer une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales en juin 2020 afin de déposer la version provisoire du Plan officiel.**

That Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee recommend Council:

- 1. Receive the high-level policy directions for the new Official Plan for release for public consultation purposes, as detailed in Document 1;**

- 2. Receive for information the draft projections for total population, total housing and total jobs required to 2046 and draft growth scenarios;**
- 3. Convene a joint meeting of Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee for the statutory public meeting required under the *Planning Act*, section 26 in December 2019 to consider the revisions that may be required to the Official Plan;**
- 4. Convene a joint meeting of Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee for the statutory public meeting required under the *Planning Act*, section 17 in February 2021, subject to such sessions as are required, to receive submissions from public delegations in respect of the adoption of the new Official Plan;**
- 5. Convene a joint meeting of Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee for June of 2020 for tabling of the draft Official Plan.**

RÉSUMÉ

Le présent rapport présente les orientations stratégiques générales préliminaires du nouveau Plan officiel et recommande que les Comités et le Conseil en prennent connaissance et les soumettent à une consultation publique durant le mois de septembre 2019. Les projections préliminaires relatives à la population totale, au logement et à l'emploi jusqu'en 2046 et les scénarios préliminaires de gestion de la croissance sont aussi inclus à titre informatif.

Hypothèses et analyse

Le 14 février 2019, on présentait le plan de travail du nouveau Plan officiel (PO) au Comité de l'urbanisme, dans le rapport [ACS2019-PIE-EDP-0001](#), et le 4 mars 2019, on publiait des documents de travail sur les grands enjeux auxquels est confrontée la ville. Depuis, le personnel a pris connaissance des commentaires du public sur les documents de travail, analysé l'efficacité des politiques actuelles puis élaboré des orientations stratégiques générales préliminaires visant à pallier les problèmes auxquels sera confrontée la ville durant la période visée de 25 ans, pour le nouveau Plan officiel. Ces orientations, définies dans le document 1, incarnent pour la Ville un virage dans sa façon d'aborder cinq grands enjeux d'aménagement : la gestion de la croissance; la

mobilité; un ensemble détaillé de désignations pour mieux s'adapter au contexte des quartiers; la mise à jour des politiques relatives aux systèmes naturels et l'élaboration de nouvelles politiques en matière de changements climatiques, de santé publique et d'évolution énergétique; et l'élaboration de nouvelles politiques relatives aux terrains destinés à l'emploi et au développement économique. Pour leur part, les politiques touchant les secteurs ruraux traitent du système du patrimoine naturel, du développement économique rural et de la gestion de la croissance visant à conserver le caractère rural ou villageois.

Sont aussi présentés dans le présent rapport les projections préliminaires relatives à la population totale, au logement et à l'emploi ainsi que trois scénarios de gestion de la croissance.

Suite aux consultations menées sur ces orientations stratégiques générales, un ensemble plus détaillé d'orientations stratégiques sera présenté au Comité de l'urbanisme et au Comité de l'agriculture et des affaires rurales lors d'une autre réunion conjointe, puis au Conseil en décembre 2019, conformément à l'obligation de tenir une réunion publique prévue à l'article 26 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Outre la présentation de ces orientations stratégiques, il sera recommandé au personnel de préparer une version provisoire du Plan officiel pour la soumettre en juin 2020, à la lumière des orientations présentées dans le rapport de décembre. La population aura ensuite jusqu'en février 2021 pour commenter le nouveau Plan officiel. Ce dernier devra être présenté au Conseil aux fins d'approbation en mars 2021, conformément à l'échéancier du plan de travail approuvé par le Conseil le 10 avril 2019 dans le rapport [ACS2019-PIE-EDP-0015](#).

Répercussions financières

Aucune répercussion financière directe n'est associée au présent rapport.

Consultation publique

Depuis le lancement du projet de renouvellement du Plan officiel, le 4 mars 2019, plus de 20 000 personnes ont été jointes, et plus de 3 200 d'entre elles ont directement pris part au processus.

Après la publication des documents de travail, en mars 2019, le public a formulé plus de 2 000 commentaires; le personnel de la Ville en a fait le suivi. Voici les principaux enjeux pour la ville d'Ottawa, selon les répondants : la protection de l'environnement naturel; l'amélioration du transport en commun pour qu'il soit fiable, accessible, abordable, pratique et confortable; la lutte contre les changements climatiques par des mesures proactives; et les mesures proactives visant l'abordabilité des logements. Des consultations publiques sur les orientations stratégiques générales proposées dans le présent rapport doivent avoir lieu durant le mois de septembre 2019. Les commentaires reçus permettront de peaufiner ces orientations avant de les soumettre aux comités, en décembre 2019.

EXECUTIVE SUMMARY

This report presents preliminary high-level policy directions for the new Official Plan with a recommendation that the policies be received by Committee and Council for information and released for public consultation purposes through the month of September 2019. Draft projections for total population, households and jobs to 2046 and draft growth management scenarios are also included for information.

Assumptions and Analysis

On February 14, 2019, a work plan for the new Official Plan was presented to Planning Committee in report [ACS2019-PIE-EDP-0001](#), and on March 4, 2019 discussion papers on key policy issues facing the city were released to the public. Since that time, staff have reviewed comments from the public in response to the discussion papers, undertaken an analysis of the effectiveness of the current policies and developed draft high-level policy directions to address issues the city will face over the proposed 25-year planning horizon of the new Official Plan. The high-level policy directions included in Document 1 propose shifts in how the City approaches five foundational planning issues: growth management; mobility; a refined set of designations to better address neighbourhood context; updated policies relating to natural systems and new policies throughout the Plan to address climate change, public health and energy evolution; and, new policies relating to employment lands and economic development. Policies affecting the rural area address the natural heritage system, rural economic development and managing rural growth to maintain rural and village character.

Draft projections for total population, housing and jobs, along with three draft growth management scenarios are also presented in this report.

Following consultations on these high-level policy directions, a more detailed set of policy directions will be brought to another joint meeting of Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee, then to Council, in December 2019 at a meeting held under Section 26 of the *Planning Act*. At that meeting, the draft policy directions for the new Official Plan will be presented, with a recommendation that staff prepare and table a draft Official Plan in June 2020 based on policies in the December report. The draft Plan will be open for public comment through to February 2021. The new Official Plan is scheduled to be adopted by Council in March 2021, in accordance with the timelines in the work plan for the new Official Plan approved by Council on April 10, 2019 in report [ACS2019-PIE-EDP-0015](#).

Public Consultation

Since the launch of the new Official Plan project on March 4, 2019 over 20,000 people have been reached and over 3,200 people have been directly engaged.

Following release of the discussion papers in March 2019, over 2,000 comments have been received from the public. Staff have been monitoring the comments. Generally, respondents identified the following as key issues facing the city: protecting the natural environment; making transit reliable, accessible, affordable, convenient and comfortable; proactively addressing climate change, and; proactively addressing housing affordability. Public consultations on the high-level policy directions in this report are planned to occur through September 2019. Comments received will inform the development of the detailed policy directions scheduled to go to Committees in December 2019.

CONTEXTE

Le 14 février 2019, le Comité de l'urbanisme a examiné le rapport du personnel [ACS2019-PIE-EDP-0001](#), qui lui recommande de prendre acte de l'étude de planification intitulée *L'Ottawa de demain, après 2036* et d'approuver le plan de travail pour la refonte du Plan officiel (PO). Ouvrant la voie à l'élaboration du nouveau PO, le document *L'Ottawa de demain* souligne les défis auxquels la ville risque d'être confrontée à l'avenir – comme la crise climatique, les perturbations économiques, la

rapidité des changements, les nouvelles technologies et les changements démographiques – et propose des politiques pour pallier ces problèmes. Pour sa part, le plan de travail précise les processus à suivre ainsi que l'échéancier à respecter pour faire en sorte que le nouveau PO soit terminé d'ici novembre 2021. Cependant, on a demandé au personnel, par voie de motions, de présenter un nouvel échéancier au Comité et au Conseil, afin de terminer le projet plus rapidement. Le Conseil approuvait donc, le 10 avril 2019, une modification ayant pour effet de devancer à mars 2021 la date d'approbation du nouveau PO (rapport [ACS2019-PIE-EDP-0015](#)).

ANALYSE

Selon les projections préliminaires pour l'horizon de planification de 25 ans du nouveau Plan officiel, soit de 2021 à 2046, la population d'Ottawa devrait passer d'un million à un peu plus de 1,4 million de personnes. À ce point, la population de la grande région d'Ottawa-Gatineau s'établirait à près de deux millions d'habitants. S'appuyant sur l'étude de planification *L'Ottawa de demain, après 2036* et sur les commentaires du public sur les documents de travail, les orientations stratégiques présentées dans le présent rapport visent à relever les défis auxquels Ottawa, ville de taille moyenne en pleine expansion, sera confrontée dans les 25 prochaines années. Parmi eux, la gestion des changements sociétaux pressentis afin d'intervenir en amont en ce qui concerne les problèmes d'abordabilité des logements et les changements climatiques, de veiller à ce que la croissance de la ville soit viable financièrement, de soutenir un réseau de transport en commun de haute qualité et de faire en sorte que tous les résidents de la ville continuent de jouir de façon équitable d'une excellente qualité de vie. Ces objectifs sont essentiels pour créer et préserver les petits quartiers viables qui constituent la ville et pour réaliser la vision selon laquelle Ottawa serait la meilleure ville de taille moyenne où vivre en Amérique du Nord.

Pour ce faire, les orientations stratégiques générales énoncées dans le document 1 proposent pour la Ville un virage dans sa façon d'aborder cinq grands enjeux d'aménagement : la gestion de la croissance; la mobilité; un ensemble détaillé de désignations pour mieux s'adapter au contexte des quartiers; la mise à jour des politiques relatives aux systèmes naturels et l'élaboration de nouvelles politiques en matière de changements climatiques, de santé publique et d'évolution énergétique; et l'élaboration de nouvelles politiques relatives aux terrains destinés à l'emploi et au

développement économique. Les orientations stratégiques – ou les « cinq grands changements » du nouveau Plan officiel – sont résumées ci-dessous.

Orientation stratégique n° 1 – D'ici la fin de la période visée, favoriser la croissance davantage par la densification que par l'aménagement de sites nouveaux. Partant de l'atteinte des cibles de densification établies dans le Plan officiel actuel, cette orientation stratégique propose un cadre en vue de l'augmentation future de la part de la croissance dans la zone bâtie existante. De nouvelles politiques seront donc proposées pour accroître les options en matière de logement abordable de faible hauteur et permettre aux propriétaires actuels de mieux tirer profit de la valeur de leur terrain situé dans les secteurs où la présence de l'O-Train ou d'autres services de transport en commun de niveau supérieur ouvre la voie à une diversification de la demande. Les politiques en matière de logement mettront l'accent sur le format des bâtiments (sur la forme et la taille du bâtiment) plutôt que sur le type d'habitation (nombre de logements dans un bâtiment) afin d'offrir plus d'options de logement que ce qui est permis actuellement, sans pour autant compromettre le caractère du quartier. Les stratégies de gestion de la croissance qui seront proposées dans le cadre de la consultation publique tiendront compte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et seront liées à la mobilité urbaine abordable. La croissance en milieu rural sera gérée de façon à conserver le caractère rural et villageois.

Orientation stratégique n° 2 – D'ici la fin de la période visée, plus de la moitié de tous les déplacements se feront par des modes de transport durables (marche, vélo, transport en commun ou covoiturage). De nouvelles politiques amélioreront la coordination des utilisations du sol et de la planification des transports afin de surmonter différents défis émergents et existants, et de saisir les possibilités. Elles peuvent aussi contribuer à l'atteinte d'autres objectifs en matière d'urbanisme, comme la conception de petits quartiers viables offrant différentes options de transport équitables et inclusives propices à un mode de vie sain et à la réduction de l'empreinte carbone.

Orientation stratégique n° 3 – Raffiner notre conception urbaine et communautaire et mettre ces connaissances au service d'un urbanisme exemplaire à toutes les échelles, des plus petits aux plus gros projets. Le cadre stratégique soulignera le statut de capitale d'Ottawa et celui de municipalité d'une grande région métropolitaine canadienne. On prévoit élaborer un cadre stratégique

adapté au contexte qui reflète mieux la diversité à l'échelle communautaire, ainsi qu'un cadre de mobilité connexe. Cette approche de planification adaptée au contexte permettra à la Ville de proposer des orientations stratégiques pertinentes pour gérer la transition des quartiers entre les secteurs suburbain et urbain, qui découle de l'arrivée de l'O-Train ou de services de transport en commun de niveau supérieur, dans l'optique d'agrandir la portion de la ville où il est possible de vivre sans posséder ou utiliser de voiture. Par ailleurs, un plan de gestion du patrimoine exhaustif présentera les stratégies de recensement, de conservation et de gestion des ressources du patrimoine culturel d'Ottawa. Enfin, de nouvelles politiques traiteront de l'importance de la silhouette changeante, de la conception de l'emprise et des espaces publics, de l'approche basée sur le contexte pour les politiques relatives aux parcs à l'échelle de la ville, des secteurs prioritaires de conception et des projets d'aménagement urbain d'envergure. L'intégration de parcs et d'installations récréatives et l'offre d'activités récréatives actives ou passives au sein des communautés et des quartiers feront partie de cette approche contextuelle.

Orientation stratégique n° 4 – Enchâsser la résilience en matière de santé publique, d'environnement, de climat et d'énergie dans nos politiques d'aménagement.

Des politiques seront élaborées pour l'environnement bâti et la conception communautaire en vue de résoudre des problèmes de santé publique. D'autres politiques sont aussi proposées pour le couvert forestier urbain et le système du patrimoine naturel, ainsi que pour la refonte du Plan directeur des espaces verts. En matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience, des politiques porteront sur les épisodes de chaleur extrême, l'effet d'îlot thermique urbain, la réduction des risques d'inondations et les infrastructures résilientes, la conception de sites et de bâtiments, et ce, parallèlement au processus de refonte du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques. En ce qui a trait à l'énergie et aux cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre établies par le Conseil, de nouvelles politiques sont proposées pour faire en sorte que les enjeux soient abordés dans les documents de planification communautaire, le processus d'examen des demandes d'aménagement et les plans énergétiques et régionaux préparés en collaboration avec des intervenants externes. Enfin, des politiques sont proposées en vue d'encadrer la refonte de la Politique sur les bâtiments écologiques de la Ville ainsi que l'élaboration d'une norme d'aménagement écologique, de même que pour soutenir la production et le stockage de l'énergie et la gestion de la demande à l'échelle locale.

Orientation stratégique n° 5 – Enchâsser le développement économique dans nos politiques d'aménagement. Le nouveau Plan officiel mettra en œuvre la stratégie de développement économique actualisée et proposera une nouvelle approche pour les terrains destinés à l'emploi. Comme la base d'emploi d'Ottawa est principalement fondée sur le savoir, des efforts seront déployés pour éviter de réserver les emplois de bureau à des terrains séparés des autres secteurs de la ville, en vue de mieux les intégrer dans des secteurs animés, notamment ceux à proximité des rues principales et des carrefours de transport en commun. Une nouvelle stratégie pour les terrains industriels est proposée afin de tirer avantage de la croissance démographique prévue dans la région métropolitaine, qui devrait atteindre de deux à trois millions d'habitants, et de réserver suffisamment d'espaces pour l'entreposage et la distribution, ou pour d'autres fonctions similaires devant être réalisées loin des milieux de vie, à des endroits adéquats. De nouvelles politiques traitant des utilisations permises et de leur intégration dans certains contextes sont aussi proposées. On propose aussi des politiques pour soutenir la croissance et le rôle de l'Aéroport international Macdonald-Cartier. Par ailleurs, un cadre stratégique est proposé pour favoriser les occasions d'incubation d'entreprise, au moyen de politiques qui permettraient l'établissement de petites entreprises qui sont compatibles avec différents secteurs appropriés de la ville, dont ceux avoisinant les corridors ou les carrefours, et qui contribuent à les animer. En ce qui a trait au secteur rural, des politiques viseront le secteur agricole et d'autres secteurs en vue d'optimiser les possibilités de transformation et de distribution des aliments à l'échelle locale, et d'offrir davantage de flexibilité aux utilisations qui complètent, soutiennent et favorisent la diversification des opérations actuelles. On étudie aussi les possibilités pour les secteurs d'emploi ruraux, notamment à l'égard de l'offre, de la viabilisation, des programmes de plans d'améliorations communautaires et des options de transport. Enfin, de nouvelles politiques sont proposées pour coordonner les politiques relatives à la Ceinture de verdure et le Plan directeur de la Ceinture de verdure de la Commission de la capitale nationale, y compris des politiques visant les propriétés privées de la Ceinture de verdure.

Projections et scénarios de gestion de la croissance préliminaires

Projections de croissance

Le Plan officiel est le document de référence en ce qui a trait à la croissance de la ville, et il propose un cadre stratégique qui guidera son évolution physique. Son horizon de

planification s'étend du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2046, soit une prolongation de 10 ans par rapport à l'horizon de 2036 fixé dans la modification du Plan officiel n^o 180. Les projections démographiques et celles concernant le logement et l'emploi sont à la base même de la capacité à planifier dans le Plan officiel les services de base ainsi que les besoins sociaux et en matière de terrains, de transport, d'infrastructure, de financement et de loisirs. Les projections de croissance se classent dans trois catégories : population, ménages et emploi. Dans le présent rapport, elles sont préliminaires à ce stade et devront être revues et faire l'objet de consultations.

Les projections démographiques reposent sur un modèle de persévérance de la cohorte qui examine la croissance potentielle de la population en fonction des principaux critères de croissance naturelle (naissances moins décès) et de migration nette (personnes s'étant établies à Ottawa moins personnes l'ayant quittée). Celles relatives aux ménages établissent un taux de formation des ménages par tranches d'âge de cinq ans à partir des projections démographiques, pondérant ainsi la croissance démographique pour chaque groupe d'âge. Pour leur part, les projections relatives à l'emploi appliquent le taux d'activité, le taux de chômage et la proportion de travailleurs occupant plus d'un emploi aux projections démographiques. Des hypothèses sont formulées à partir de la distance de navettage pour déterminer le nombre de personnes qui habitent et travaillent à Ottawa, travaillent à Ottawa, mais habitent à l'extérieur, et habitent à Ottawa, mais travaillent à l'extérieur.

Statistique Canada fournit la plupart des données historiques qui permettent de formuler les hypothèses sous-jacentes aux projections, les plus récentes datant du 1^{er} juillet 2018, point de départ de la période de projection. En outre, Statistique Canada fait aussi, à quelques années d'intervalle, ses propres projections démographiques pour le pays, les provinces et les territoires, à partir du même modèle de persévérance de la cohorte que celui utilisé dans le Plan officiel, qu'il publie accompagné de ses hypothèses et raisonnements sous-jacents. Ceux-ci sont particulièrement importants pour les composantes de la croissance qui demeurent essentiellement les mêmes aux échelles nationale, provinciale et locale.

Statistique Canada doit publier ses prochaines projections provisoires en août 2019; le personnel s'en servira pour revoir et modifier les projections de la croissance en conséquence. Le personnel propose de faire des consultations sur les projections de la

croissance en septembre et de présenter ses recommandations au Comité en décembre.

Voici les données préliminaires sur les projections de croissance à ce jour : hausse de 428 000 habitants, hausse de 191 000 ménages et hausse de 255 000 emplois.

Au 1^{er} juillet	Population	Ménages	Emploi
2018*	1 008 000	404 000	637 000
2021	1 054 000	425 000	678 000
2026	1 125 000	461 000	701 000
2031	1 201 000	497 000	731 000
2036	1 280 000	531 000	772 000
2041	1 358 000	564 000	842 000
2046	1 435 000	596 000	893 000
2018-2046	427 000	192 000	256 000

*Les données de 2018 sont basées sur l'estimation démographique post censitaire de Statistique Canada.

Scénarios de gestion de la croissance

L'un des cinq grands changements établis dans le Plan officiel est que d'ici 2046, la croissance se fera davantage par la densification que par l'aménagement de sites nouveaux. L'un des volets les plus importants de la stratégie de gestion de la croissance pour réaliser cette orientation stratégique est l'établissement d'une cible de densification. Ottawa a dépassé les cibles de 40 % du Plan officiel actuel, ayant déjà atteint environ 50 % en 2018. Une approche fondée sur des scénarios permet de proposer différentes cibles de densification à envisager dans le cadre d'un processus de consultation et d'examen.

Par exemple, la superficie de terrains résidentiels vacants en milieu urbain que la ville possédait en 2018 était estimée à plus de 1 800 hectares nets. Dans un scénario de type « aucune expansion urbaine », l'ensemble de ces terrains seraient aménagés, ce qui entraînerait un taux de densification de 70 % pendant la période de croissance visée. Dans ce scénario, aucun nouveau terrain ne serait donc annexé à la zone urbaine.

Le Plan officiel actuel fixe une cible de densification de 46 % d'ici 2036, à raison de 2 % d'augmentation par tranche de cinq ans à partir de 2016. Dans un scénario de type « statu quo de la densification », la cible augmenterait essentiellement au même rythme que ce que prescrit le Plan officiel actuel, mais avec une légère accélération dans les dernières années de la période visée afin d'atteindre une « croissance accrue par densification ». Dans ce scénario, le taux de densification durant la période de croissance serait d'un peu plus de 50 %, afin d'atteindre la majorité statistique. De nouveaux terrains seraient donc annexés à la zone urbaine.

Dans un scénario de type « juste milieu », un taux de densification de 60 % serait atteint durant la période de croissance. Comme ce scénario exige une hausse supérieure à la cible de densification actuelle, celle-ci serait répartie de façon à être graduelle au début, pour ensuite s'accélérer jusqu'à la fin de la période visée. De nouveaux terrains seraient également annexés à la zone urbaine, mais pas de façon aussi considérable que dans le scénario de type « statu quo de la densification »,

Ces trois scénarios feront partie de la trousse de consultation pour le troisième trimestre de 2019.

Depuis le début des années 1990, les administrations municipales de l'Ontario et de l'Amérique du Nord considèrent la densification comme une stratégie de gestion de la croissance viable sur les plans financier et environnemental. En principe, une telle stratégie optimise l'utilisation des installations et des services existants. En effet, comme elle réduit les pressions qui tendent vers l'expansion urbaine, elle a peu d'incidence sur les terres agricoles, les ressources minières et les secteurs écologiques protégés. En règle générale, la densification est le modèle d'aménagement le plus économique en matière de fourniture de services municipaux, de transports en commun et d'infrastructures, et aide à favoriser la propreté et la santé de la ville.

Outre la présentation de projections relatives à la population totale, au logement et à l'emploi d'ici 2046, le rapport de décembre 2019 indiquera si des terrains additionnels sont nécessaires pour offrir une diversité d'utilisations du sol suffisante pour répondre aux besoins prévus d'ici la fin de la période visée par le Plan officiel, conformément à la Déclaration de principes provinciale (DPP). Le rapport confirmera si une expansion des limites du secteur urbain est nécessaire et, le cas échéant, précisera la quantité de terrains requis pour répondre à la demande établie dans la DPP.

Si une expansion est requise, les meilleures zones d'expansion urbaine seront ciblées dans le Plan officiel provisoire qui sera déposé en juin 2020. L'un des principes directeurs de la stratégie de croissance est d'éviter de cibler des zones agricoles à fort rendement. Selon les politiques du DPP, on ne peut envisager cette possibilité que s'il n'y a pas d'autre solution raisonnable qui éviterait ces zones, ou éviterait les terres agricoles moins prioritaires situées dans ces dernières. Toute expansion dans une telle zone doit être justifiée par de solides arguments.

L'examen du Plan directeur de l'infrastructure (PDI) se déroulera en même temps que le projet de refonte du Plan officiel. Suivant le même échéancier que ce dernier, le PDI devrait être présenté au Conseil, aux fins d'approbation, en mars 2021. Le nouveau PDI appuiera la stratégie de gestion de la croissance du Plan officiel et veillera au maintien des niveaux de service de l'approvisionnement en eau, de la collecte des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales dans les secteurs de croissance de la ville. Des consultations publiques sur le PDI provisoire auront lieu de novembre 2020 à janvier 2021, en parallèle à celles sur le Plan officiel provisoire.

Les mises à jour apportées au Plan directeur des transports (PDT) correspondront au calendrier approuvé par le Conseil, le 12 juin 2019, dans le rapport ACS2019-TSD-TRF-0005. Ces mises à jour du PDT s'harmonisent avec l'initiative de planification pluriannuelle globale qui sert à établir la vision de la croissance d'Ottawa et à définir les politiques nécessaires et les besoins du réseau pour tous les modes de transport. Ce processus de mise à jour s'échelonnait sur les trois prochaines années et sera approuvé dans son entièreté par le Conseil d'ici avril 2022. Il convient de respecter cet échéancier pour effectuer cette mise à jour parallèlement à la révision du Plan officiel, réaliser l'enquête origine-destination et mener les activités de planification détaillée subséquentes, tout en permettant aux résidents de donner leur avis.

Le Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques (PGQACC) fait actuellement l'objet d'une mise à jour; un rapport devrait être présenté au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets d'ici la fin de 2019. Le PGQACC encadre les efforts d'atténuation des changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation aux conséquences qu'auront ces changements, aujourd'hui et dans l'avenir. Les politiques du nouveau Plan officiel seront élaborées à la lumière des directives de la version révisée du PGQACC. (selon Motion No PLC-ARAC 2019 1/2)

Déclaration de principes provinciale

Les orientations stratégiques proposées dans le présent rapport respectent la Déclaration de principes provinciale (DPP). Conformément aux politiques de la DPP, les municipalités doivent disposer de suffisamment de terrains pour répondre aux besoins à venir sur un horizon pouvant atteindre 20 ans. La DPP provisoire publiée le 22 juillet 2019 par le ministère des Affaires municipales et du Logement à des fins de consultation publique propose un horizon de 25 ans. Le personnel a eu des discussions approfondies avec le Ministère concernant le nouvel horizon proposé, mais celui-ci n'a soulevé aucun problème à cet égard. L'horizon de 25 ans proposé dans le présent rapport vise à mieux gérer les mécanismes de financement des infrastructures liées à la croissance.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

De nouvelles politiques sont proposées pour traiter du système du patrimoine naturel, du développement économique rural et de la gestion de la croissance en milieu rural en vue de conserver le caractère rural ou villageois.

CONSULTATIONS

À ce premier stade des consultations publiques, la stratégie consiste à rencontrer les résidents dans leur quartier et à veiller à ce que les groupes sous-représentés aient des occasions réelles de s'exprimer sur le nouveau Plan officiel. Au fil de l'évolution du projet, une plateforme en ligne, appelée Engagement HQ, servira à publier les dernières nouvelles sur le Plan officiel et à recevoir directement des commentaires au moyen de sondages.

Une trousse a été créée pour les conseillers et les parties intéressées. Elle propose des outils pour organiser ses propres activités de consultation dans son quartier. Le personnel de la Ville travaillera avec ces personnes pour veiller à ce que les commentaires recueillis soient transmis à l'équipe responsable du Plan officiel.

Ces nouvelles approches s'ajoutent aux méthodes de consultation traditionnelles, comme la page Web du projet et la publication des résultats du sondage en ligne sur les documents de travail, en mars 2019. Plus de 2 000 résidents ont répondu au sondage de la page Web.

Depuis le lancement du projet de renouvellement du Plan officiel, le 4 mars 2019, plus de 20 000 personnes ont été jointes, et plus de 3 200 d'entre elles ont directement pris part au processus. Le personnel responsable de l'engagement du public continue de collaborer avec les parties intéressées pour organiser des rencontres communautaires sur le Plan officiel. Il prévoit étendre la portée des consultations cet automne pour obtenir leur avis sur les orientations stratégiques préliminaires.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Conformément au rapport au Conseil du 10 avril 2019 sur le plan de travail, un groupe de parrains formé de conseillers municipaux a été créé; il est formé des présidents et vice-présidents du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, et des présidents du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets et du Comité des transports. Les membres du groupe sont au fait des orientations stratégiques proposées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucun obstacle juridique n'est associé à l'adoption des recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière directe n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion directe sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les orientations stratégiques décrites dans le présent rapport visent à favoriser l'efficacité énergétique, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des infrastructures. Les politiques de gestion de la croissance appuient les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des politiques sont proposées pour consolider les politiques relatives au patrimoine naturel en zone rurale.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le projet appuie les orientations stratégiques de la Ville, notamment en ce qui a trait à l'aménagement urbain, à la viabilité financière et à la Ligne de la Confédération et aux étapes 2 et 3 du projet de train léger.

DOCUMENTS À L'APPUI *(distribuée séparément)*

Document 1 Orientations stratégiques générales préliminaires

SUITE À DONNER

Le personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique doit présenter les orientations stratégiques détaillées du nouveau Plan officiel, les projections relatives à la population, au logement et à l'emploi, ainsi qu'un budget consacré aux biens-fonds en vue de résoudre les problèmes de gestion de la croissance lors de la réunion publique de décembre 2019, tenue en vertu de l'article 26 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.